



Siège social :
6 Quartier Montana
19150 LAGUENNE SUR AVALOUZE

E-mail : chasseurs.19@wanadoo.fr
Site Internet: www.chasse-corrèze.fr

Tél : 05.55.29.95.75
Fax : 05.55.29.95.70

**Fédération Départementale
des Chasseurs de la Corrèze**

Communiqué aux chasseurs corrèziens

Mesdames, Messieurs,

Fin Mars, La Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) avait alerté l'ensemble des fédérations de chasseurs du lancement d'une campagne de communication anti-chasse extrêmement agressive de la Fondation Brigitte Bardot. La Fédération Nationale des Chasseurs a intenté une action en justice contre cette fondation en exigeant le retrait immédiat de cette campagne abjecte et mensongère.

Depuis vendredi dernier, certains de ces panneaux sont apparus en Corrèze, en reprenant les couleurs et les mots de la communication de la lutte contre la Covid-19 ! Pour l'instant, seuls quelques panneaux nous ont été signalés, à Saint-Germain-les-Vergnes, Sainte-Féréole, Meyssac, Jugeals-Nazareth et Gare d'Aubazine.

Aussi nous vous demandons de nous signaler chaque panneau posé sur le département, avec l'emplacement précis et si possible une photo. Pour cela vous pouvez notamment utiliser l'application gratuite Applichasse (<https://www.applichasse.com/>) qui a développé un module spécifique « Signalement – Où est Brigitte ? ». Dès que nous serons informés de leur localisation précise, je solliciterai chacune des mairies concernées en demandant l'enlèvement de ces panneaux.

J'incite également les sociétés de chasse sur les territoires desquelles ces panneaux sont apparus à faire la même démarche auprès des municipalités, évidemment dans le respect et la courtoisie puisque ces mairies ne sont pas responsables de cette campagne de dénigrement.

Enfin, nous vous demandons de ne surtout pas endommager ces panneaux ! Je comprends tout à fait les réactions que cette communication suscite chez vous. Mais ne rentrons pas dans le jeu de cette fondation extrémiste qui cherche justement à provoquer les chasseurs.

Sachez que nous restons vigilants sur les démarches entreprises par la FNC, notamment pour voir si des actions en justice peuvent également être intentées au niveau départemental.

Le 12/04/2021

Le Président



Jean-François SAUVAGE